

ZONAGE AGRO-ECOLOGIQUE DU MALI

VOL. II
TERRES D'ACCUEIL

GROUPE ZONAGE AGRO-ECOLOGIQUE
ET ADEQUATION DES PROJETS

ISRIC LIBRARY

ML - 1987.01

Wageningen
The Netherlands

PIRT 1987

AVANT PROPOS



Le Projet Inventaire des Ressources Terrestres (P.I.R.T) a exécuté la présente étude dénommée "Terres d'Accueil" dans le cadre de l'étude du Zonage Agro-écologique du Mali. Cette étude a été faite pour le compte du groupe no.1 de la Commission consultative Nationale d'Evaluation et de Suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie Alimentaire (CESA).

Une terre d'accueil est une zone géographique qui pourrait recevoir des populations rurales venues d'autres zones affectées par une catastrophe naturelle comme la sécheresse.

L'identification de zones potentiellement aptes à accueillir des populations sinistrees rentre dans le cadre général de l'étude du zonage agro-écologique du Mali, telle que définie dans les Termes de référence de cette étude.

La présente étude ne constitue en soi qu'une évaluation des zones agro-écologiques. Elle constitue également une base solide pour orienter des études ultérieures plus fines devant véritablement aboutir à la mise en oeuvre de l'installation de populations dans les conditions de catastrophe.

L'échelle de travail (1/1000.000^e) permet seulement un dégrossissement. Il y a incontestablement des détails intéressants aux échelles moyenne (1/200.000^e), semi-détaillée (1/50.000^e) et détaillée (1/10.000^e). Quant aux conditions financières, elles sont très restrictives et font aussi qu'il est difficile de donner plus de détails dans l'étude.

Enfin, le temps imparti pour l'étude constitue aussi l'une des raisons qui font que les résultats semblent assez grossiers.

Scanned from original by ISRIC - World Soil Information, as ICSU World Data Centre for Soils. The purpose is to make a safe depository for endangered documents and to make the accrued information available for consultation, following Fair Use Guidelines. Every effort is taken to respect Copyright of the materials within the archives where the identification of the Copyright holder is clear and, where feasible, to contact the originators. For questions please contact soil.isric@wur.nl indicating the item reference number concerned.

Compte tenu de toutes les difficultés et restrictions ci-dessus mentionnées, il convient d'utiliser les résultats de la présente étude avec beaucoup de prudence et de ne les considérer que comme une première étape vers d'éventuelles études plus détaillées.

Les études ultérieures détaillées pourraient, par exemple, adopter des critères comme le régime foncier, les paramètres socio-culturels et socio-économiques.

Le financement de l'étude "Terres d'Accueil" rentre dans le cadre du financement global de l'étude des zones agro-écologiques du Mali. Il a été assuré par la Commission des Communautés Européennes (C.C.E.) et l'Agence pour le Développement International des Etats-Unis d'Amérique (U.S.A.I.D.).

PRINCIPES

METHODOLOGIE

La méthodologie pour l'identification des terres d'accueil est caractérisée par un processus interactif. Ce processus est le seul qui exclut le rejet à priori de certaines zones agro-écologiques qui ne satisfont pas aux premiers critères de sélection.

En d'autres termes, une zone ne possédant pas assez de terres arables peut être repêchée si les pressions, soit agricoles, soit animales ou humaines le permettent.

La première série de critères est celle qui distingue les zones aptes des zones non aptes à accueillir de nouvelles populations. Les autres séries de critères mettent en exergue les classes d'aptitude à l'accueil des zones.

Le choix de critères de sélection est fait sur la base des résultats du zonage agro-écologique (Vol. I) et en tenant compte des paramètres généralement considérés à travers d'autres études du même genre ainsi que du niveau de référence locale des auteurs de l'étude.

Les critères de sélection procèdent des données sur le potentiel physique des zones agro-écologiques (sol, végétation, eau, topographie, etc...), des modes d'utilisation des terres et des hommes qui y utilisent les ressources.

Cependant, la situation particulière des forêts-classées et des réserves de faune doit être soulignée. D'un point de vue technique et suivant le schéma interactif pour la sélection, tous les domaines classés et les réserves de faunes tombent dans une des classes d'accueil. Toutefois, l'affectation de l'un ou l'autre de ces domaines pour l'accueil de population en cas de sécheresse relève d'autres compétences.

I. PRINCIPES

Les zones d'accueil sont celles dont les caractéristiques sont les suivantes:

L'identification des terres d'accueil a été faite selon les principes suivants:

- Les résultats du zonage agro-écologique (CESA/PIRT, 1986) ont servi de données de base;
- Les terres d'accueil potentielles sont appréciées en fonction de leur utilisation;
- L'agriculture et l'élevage ont été les seules formes d'utilisation retenues;
- Les critères d'appréciation sont choisis et leur analyse aboutit à l'appartenance de la terre d'accueil à l'une des 4 classes d'aptitude à l'accueil, définies à cet effet.

- Tous ces critères sont évalués en fonction de leur aptitude à assurer l'implantation d'une population. Les critères sont classés en 4 catégories correspondant aux 4 classes d'aptitude à l'accueil.
- Zones à aptitude d'accueil élevée - S1
Zones qualifiées positivement pour l'ensemble des critères d'accueil définitifs. Le potentiel en ressources naturelles peut-être exploité avec des limitations mineures.
 - Zones à aptitude d'accueil moyenne - S2
Zones ayant une ou des limitations pouvant réduire la productivité ou augmenter les charges dans le cadre d'un traitement spécial.
 - Zones à aptitude d'accueil marginale - S3
Zones qui peuvent présenter des limitations sérieuses pour la productivité. L'implantation de nouvelles populations pourraient déséquilibrer les conditions écologiques et ou démographiques de la zone. Elle se justifie uniquement de façon marginale.

- Zones inaptes à l'accueil - N

Zones dont les caractéristiques déterminent négativement les conditions d'accueil des populations paysannes et/ou pastorales.

II. CRITERES DE SELECTION DE BASE

Les critères retenus pour l'acceptation ou le rejet d'une zone géographique en tant que terre d'accueil sont les suivants:

- Longueur de la saison agricole;
- Pourcentage de terres arables;
- Pression agricole;
- Pression humaine.

Tous ces critères ont été quantifiés et les zones atteignant les niveaux désirables fixés sont classées comme terres d'accueil probable. Dans le cas contraire, elles sont classées comme inaptes à l'accueil (Cf. Tableau I).

Une fois que une zone est acceptée comme terre d'accueil probable, elle est ensuite appréciée en fonction des critères qui suivent:

- Disponibilité en eau souterraine/surface;
- Disponibilité fourragère;
- Fragilité de l'environnement;
- Présence de réserves de forêt/faune.

A la fin de cette appréciation, la zone est classée, soit comme terre d'accueil probable à aptitude marginale, soit comme terre d'accueil favorable à aptitude moyenne ou élevée (Tableau II).

CRITERES D'ACCUEIL FAVORABLE

TABLEAU I: CONVERSION DES CRITERES DE SELECTION
EN CLASSES D'APTITUDE A L'ACCUEIL

CRITERES	APTITUDE	ZONES D'ACCUEIL PROBABLE	ZONES INAPTES A L'ACCUEIL
Longueur de la saison agricole	Supérieur ou égal à 120 jours	Inférieur à 120 jours	
Pourcentage en terres arables	Supérieur ou égal à 40%	Inférieur à 40%	
Pression agricole	Inférieur à 10%	Supérieur ou égal à 10%	
Pression animale	Inférieur à 1.000 Km ²	Supérieur ou égal à 1.000 Km ²	
Pression humaine	Inférieur à 30 30 habitants/Km ²	Supérieur ou égal à 30 habitants/Km ²	

aptitude d'accueil moyenne pour laquelle, un traitement spécial sera nécessaire pour lever au moins une contrainte qui limite l'accès à certaines ressources naturelles.

III. CRITERES D'ACCUEIL PROBABLE

Lorsqu'une zone est acceptée comme terre d'accueil probable, elle est ensuite appréciée en fonction des critères qui sont:

- Disponibilité en eau souterraine/de surface;
- Disponibilité fourragère;
- Fragilité de l'environnement;
- Présence de réserves de forêt/faune.

A la fin de cette appréciation, la zone est classée, soit comme terre d'accueil probable à aptitude marginale, soit comme terre d'accueil favorable à aptitude moyenne ou élevée (Cf. Tableau II).

IV. CRITERES D'ACCUEIL FAVORABLE

Après les étapes ci-dessus décrites, les terres d'accueil favorable sont classées selon les critères suivants:

- Conditions d'aménagement;
- Conditions sanitaires;
- Accessibilité.

Pour qu'une zone soit classée définitivement comme terre d'accueil à aptitude élevée, elle doit être favorablement appréciée pour tous les critères ci-dessus mentionnés.

Ceci signifie que le potentiel des ressources naturelles est élevé et qu'elles peuvent être exploitées avec des limitations mineures.

Dans le cas contraire, la zone est classée comme zone à aptitude d'accueil moyenne pour laquelle, un traitement spécial est nécessaire pour lever au moins une contrainte qui limite sérieusement l'exploitation des ressources naturelles (Cf. Tableau III).

TABLEAU II: CONVERSION D'APTITUDE POUR LES CRITERES D'ACCUEIL FAVORABLE

CRITERES	APTITUDE	ZONES A APTITUDE	ZONES A APTITUDE
	MARGINALE	S3	MOYENNE S2 OU ELEVEE
Accès à l'eau	Elevé à faible		Très élevé à faible
Fragilité de l'environnement	Fragile		Non fragile
Présence des réserves ou de faune	Présence de forêt ou de réserve de faune	Absence de forêt ou de réserve de faune	

TABLEAU III: CONVERSION D'APTITUDE POUR LES CRITERES D'ACCUEIL DEFINITIFS

CRITERES	APTITUDE	ZONES A APTITUDE	ZONES A APTITUDE
	MOYENNE S2	ELEVEE S1	
Conditions d'aménagement	Difficiles		Faciles
Conditions sanitaires l'environnement	Située à moins de 4 Km des sites de vecteurs de grandes endémies	Située à plus de 4 Km des sites de vecteurs de grandes endémies	
Accessibilité	Difficile		Facile

CONCLUSION

Les terres d'accueil telles que proposées dans la présente étude donnent une idée grossière des zones potentiellement aptes à l'accueil de nouvelles populations.

A l'intérieur de ces zones, il y a nécessairement des sous-zones qui pourraient accueillir des populations. Mais l'identification de ces sous-zones n'est possible que dans le cadre d'études plus fines.

Les terres classées comme très aptes à la fois pour l'élevage et pour l'agriculture sont concentrées dans le sud du pays (Haut Bani-Niger et une partie du Plateau Koutiala). Cette classification est justifiée par les critères considérés dans la présente étude à l'exclusion donc de toutes autres considérations.

Les terres inaptes aux deux modes d'occupation considérés, sont toutes concentrées en zones Sahéliennes et Sahariennes. Cela s'explique par la situation de crise qui frappe ces régions. Les études de détail pourraient mettre en lumière des terres pouvant accueillir quelques familles.

Quant aux terres d'accueil intermédiaires (marginales et moyennes), elles se situent en général en zone Soudanaïenne.

Enfin, toute installation de population sur les terres d'accueil doit être précédé d'une étude plus détaillée, soit aux échelles moyennes (1/200.000^e, 1/100.000^e), soit aux échelles semi-détaillées (1/50.000^e, 1/25.000^e).

卷之三

三

卷之三

卷之三

THE HISTORICAL JOURNAL

四

卷之三

卷之三

三
三

100

100

10

ט'ז

212

2007.1.24

942

10

50

L'EAU EST : ACCÈS À L'EAU NON DISPONIBLE ACCÈS À L'EAU DIFFICILE ACCÈS À L'EAU FACILE

100

1	1	1	1	1
1	1	1	1	1
1	1	1	1	1
1	1	1	1	1
1	1	1	1	1

卷之六

THE AMERICAN MANGER

100

100

卷之三

